

Récits et contre-récits

ITINÉRAIRE DES FAUSSES INFORMATIONS EN LIGNE

CE QU'IL FAUT RETENIR DU DOSSIER
& LEVIERS D'ACTION

JUIN 2021

Récits et contre-récits. Itinéraire des fausses informations en ligne

Si le web partait d'un modèle utopique de partage de l'information, sa démocratisation a éloigné l'utopie communautaire initiale. Dans le nouveau modèle du web de réseau, de création et de partage planétaire, l'espace public est fragmenté engendrant ainsi des pertes de confiance. La note ci-dessous récapitule les points clefs du dossier intitulé « Récits et contre-récits - Itinéraire des fausses informations en ligne ».

1. **(Re)construire un récit collectif basé sur un socle d'acquis communs.** Les récits légitimes qui structuraient la société sont de plus en plus mis en doute, notamment car les institutions et les intermédiaires qui les portent ont perdu leur légitimité auprès de certains publics. Il est donc nécessaire pour l'État, les médias et autres institutions publiques de revaloriser l'altérité comme condition du débat public équilibré et de redéfinir un socle d'acquis partagés.
2. **Définir une approche complexe du complotisme.** Le complotisme doit être envisagé comme une dynamique complexe entre entreprise politique, relation au fait démocratique, motivation économique, étude du corps social, croyances, etc. Seule une vision systémique permet de comprendre le phénomène et de lutter contre.
3. **Tirer les leçons du passé.** La création de fausses informations peut être descendante, venant d'acteurs institutionnels. Dans le cas des campagnes d'ingérence, des actions précises peuvent être activées : **accroissement de la transparence, du partage de données ainsi que de la collaboration entre les diverses parties prenantes** pour tirer davantage de nos expériences passées.
4. **Accroître la coopération entre les acteurs.** États, plateformes, citoyens, associations, chercheurs... il est indispensable d'augmenter la transparence, l'écoute et la coopération entre ceux qui luttent contre la désinformation pour assurer une bonne analyse des données et des observations et pour identifier les actions efficaces.
5. **Rétablir des sources d'information de confiance, notamment en renforçant le nombre de journalistes par rédaction.** Accroissement exponentiel de la quantité d'information disponible, instantanéité d'un événement et de sa médiatisation, changement de modèle économique : Internet a bouleversé les médias avec des effets parfois délétères sur les informations partagées. Il importe de pouvoir se pencher sur le nombre de journalistes que doivent porter les médias d'information et sur l'actionnariat des médias, notamment en vue d'assurer la transparence de leur gouvernance.
6. **Au-delà de la modération, encadrer l'amplification des contenus en ligne et permettre aux utilisateurs de moduler les recommandations algorithmiques en fonction de leurs préférences.** La diffusion de fausses informations s'explique en premier lieu par des mécanismes psycho-sociaux universellement partagés. On observe une corrélation entre la propension à croire à ces fausses nouvelles et l'extrémisme politique. Les réseaux sociaux ont tiré parti de ces biais cognitifs dans l'amplification algorithmique de certains contenus, mais les groupes de désinformation utilisent eux aussi les algorithmes à leur profit.
7. **Vérification, certification et hiérarchisation des contenus : améliorer la traçabilité et la fiabilité des sources.** Malgré la circulation libre des informations, il est nécessaire de ne pas mettre sur un même plan tous les discours présents dans l'espace public. Le numérique a tendance à niveler les prises de parole indépendamment de l'expertise et des méthodologies qui sont présentes derrière. Les plateformes sont des acteurs clés puisque leurs outils influencent la perception et la visibilité que les utilisateurs ont des informations.
8. **Tous acteurs de la vérification.** L'hygiène informatique étant aussi l'affaire des citoyens, confrontés à des contenus qui brouillent de plus en plus la frontière entre vrai et faux, le **renforcement de l'éducation aux médias**, en commençant par la formation des personnels encadrant reste un axe sur lequel il faut élargir les actions et augmenter les ressources.

À PROPOS DU CONSEIL NATIONAL DU NUMÉRIQUE

Le Conseil national du numérique est une commission consultative indépendante, chargée d'interroger la relation de l'humain au numérique prise dans toute sa complexité et de formaliser les problématiques qui y sont liées. Il vise à mettre en partage les éléments utiles à la pensée individuelle et collective ainsi qu'à la décision publique en France et en Europe. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de 17 membres nommés par le Premier ministre et de 4 parlementaires désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pour 2 ans. Le Conseil national du numérique est placé auprès du secrétaire d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques. Il est institué par le décret du 2017 modifié par le décret du 13 février 2021.

Ce dossier a été réalisé par Adrien Basdevant et Rahaf Harfoush, membres du Conseil national du numérique, avec le concours de Nathalie Bouarour et Joséphine Hurstel, rapporteuses, ainsi que des autres membres du secrétariat général du CNNum.



CONTACT

info@cnnumerique.fr

Conseil national du
numérique

67 Rue Barbès,
94200 Ivry-sur-Seine

